

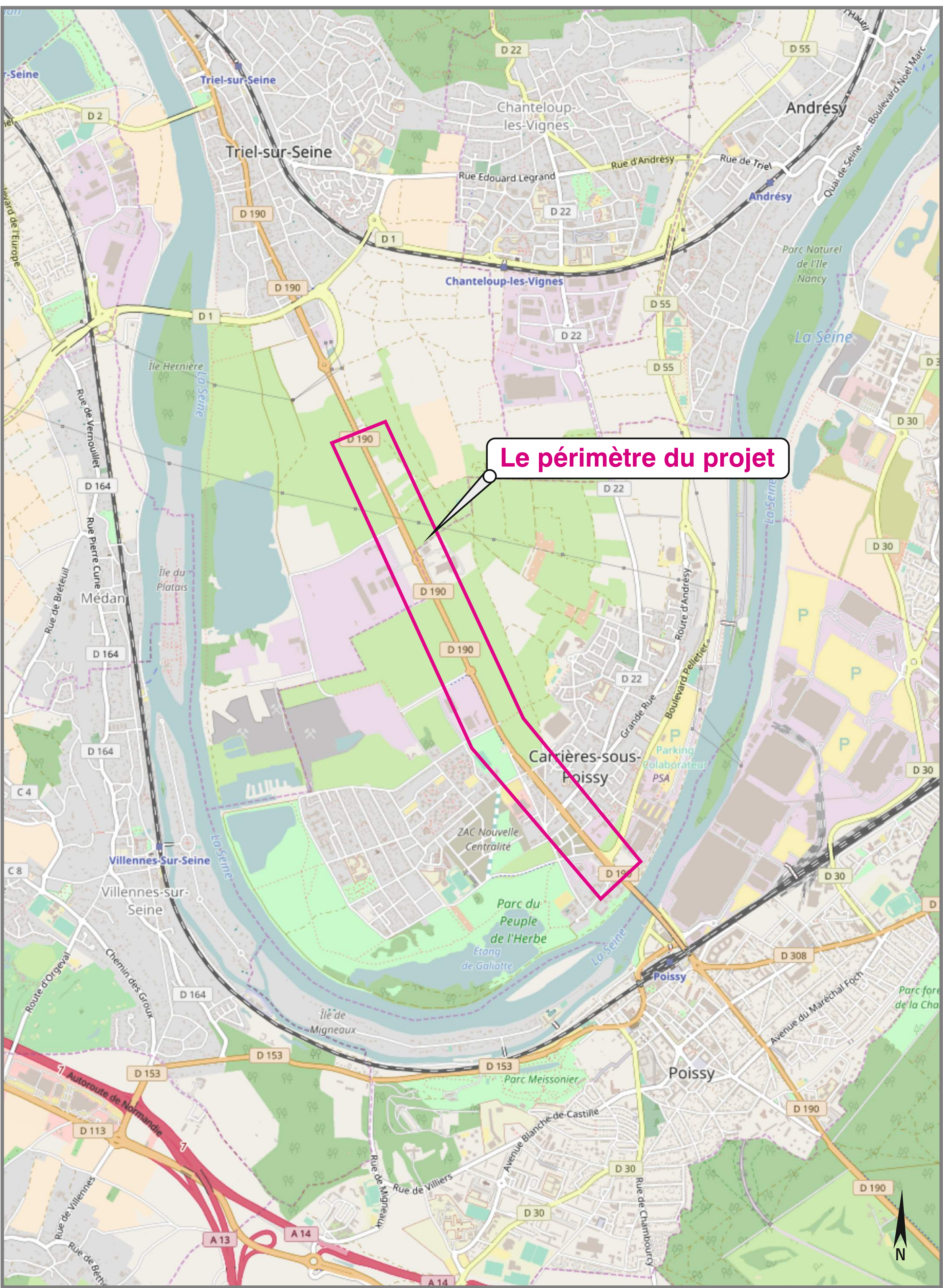
**REQUALIFICATION DE LA RD190
ENTRE CARRIERES-SOUS-POISSY ET TRIEL-SUR-SEINE
AVEC INSERTION D'UN TRANSPORT EN COMMUN
EN SITE PROPRE (TCSP) EN PARTIE URBAINE**

CONCERTATION PUBLIQUE

LE DÉROULEMENT DU PROJET

► LES ÉTAPES INITIALES

- **2015-2016** : Etudes préliminaires.
- **2016-2017** : Concertation avec les communes.
- **14 et 28 juin 2017** : Approbation des objectifs du projet et des modalités de concertation par les Conseils municipaux de Carrières-sous-Poissy et Triel-sur-Seine.
- **29 juin 2017** : Approbation des caractéristiques du projet par le Conseil communautaire de GPS&O.
- **30 juin 2017** : Adoption du Dossier de Prise en Considération du projet et des objectifs et modalités de la concertation par l'Assemblée départementale.



**► ET MAINTENANT...
DU 8 JANVIER AU 16 FEVRIER 2018,
LA CONCERTATION PUBLIQUE**

Cette exposition est présentée à Triel-sur-Seine et Carrières-sous-Poissy et sur le site internet du Département : www.yvelines.fr

Dans chaque lieu d'exposition, un registre ainsi qu'un formulaire sur le site internet du Département sont mis à votre disposition pour recueillir vos observations sur le projet.

Deux réunions publiques se tiendront pendant la période de concertation, respectivement à Carrières-sous-Poissy et Triel-sur-Seine.

A l'issue de cette exposition et de l'examen des observations recueillies dans les registres et via le site internet du Département, le Conseil départemental délibèrera sur le bilan de la concertation au printemps 2018.

► DEMAIN ...

- + **2018** : Etudes d'avant-projet et élaboration du dossier d'enquête publique.
- + **2019-2020** : Enquêtes publiques, acquisitions foncières et études de projet détaillé.
- + **2021** : Début des travaux (durée 2 ans).

A QUOI SERT LA CONCERTATION PUBLIQUE ?

La concertation publique est une étape importante dans le déroulement d'un projet. Elle a pour but de permettre à la population d'accéder aux informations relatives au projet, comprendre les enjeux et les objectifs ainsi que de lui donner la possibilité de formuler ses observations. Elle est réglementée par les articles L.103-2 et suivants du code de l'urbanisme.

LES ACTEURS DU PROJET

Le projet est estimé à 19 millions d'euros TTC. Il est financé par le Département des Yvelines, la Région Ile-de-France et la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise (GPS&O). Le Département des Yvelines assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération.



REQUALIFICATION DE LA RD190 ENTRE CARRIERES-SOUS-POISSY ET TRIEL-SUR-SEINE AVEC INSERTION D'UN TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE (TCSP) EN PARTIE URBAINE

POURQUOI CE PROJET ?

AUJOURD'HUI

► DES CONDITIONS DE CIRCULATION DIFFICILES

La circulation est difficile aux heures de pointe sur la RD190 entre Triel-sur-Seine et Carrières-sous-Poissy, en particulier entre le giratoire des 3 Cèdres et la place de l'Europe à Poissy. Les bus sont dans la circulation générale ce qui les pénalise dans leur temps de parcours. De plus, cet axe ne dispose pas d'un maillage continu et cohérent des liaisons douces.



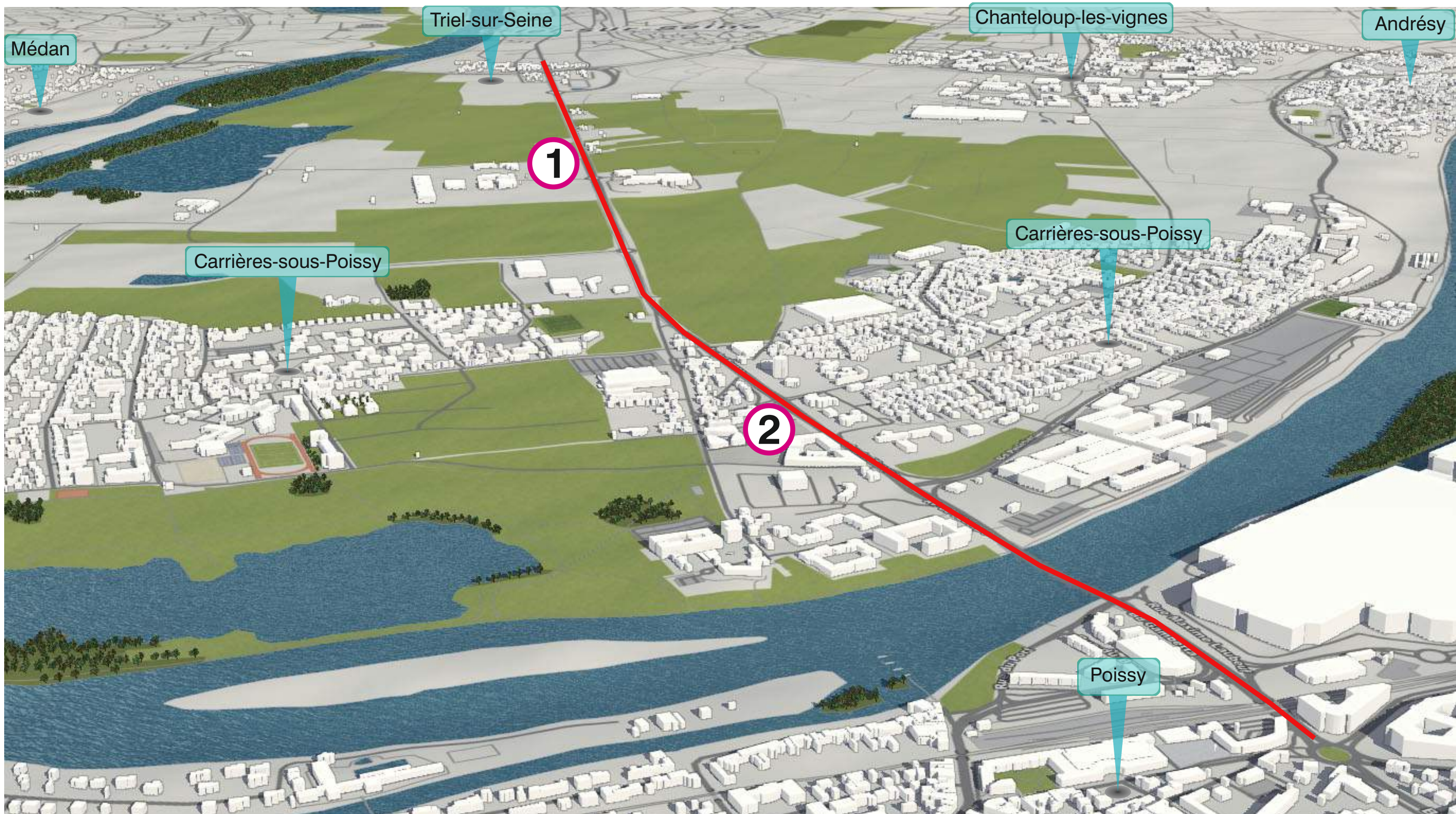
► UNE RD 190 A CARACTERE TRES ROUTIER, PEU LISIBLE ET AYANT UN EFFET DE COUPURE DANS LE TERRITOIRE



RD 190 - Etat actuel
secteur péri-urbain

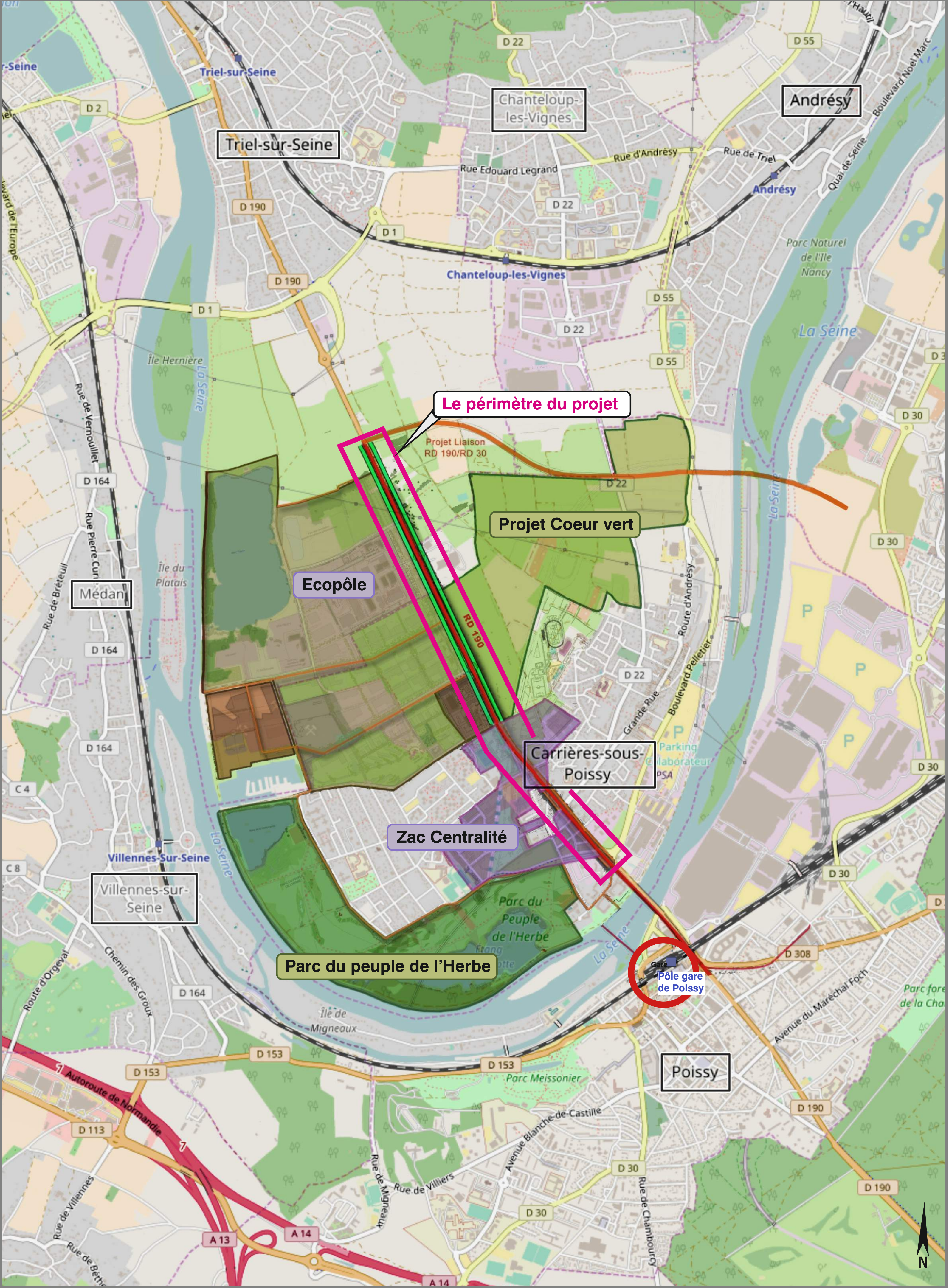


RD 190 - Etat actuel
secteur urbanisé
centre ancien



► UN TERRITOIRE EN DEVELOPPEMENT :

Les projets de développement urbain prévus (la ZAC Centralité, la ZAC Ecopôle,..) et l'essor de la gare de Poissy avec l'arrivée du TRAM 13 Express et d'EOLE rendent nécessaire le réaménagement de la RD190 au Nord du Pont de Poissy. L'objectif prioritaire consiste à améliorer le temps de parcours des bus et à structurer le maillage des modes doux.



DEMAIN

► LA REQUALIFICATION DE LA RD190 AVEC LE SITE PROPRE POUR LES TRANSPORTS EN COMMUN VA PERMETTRE :

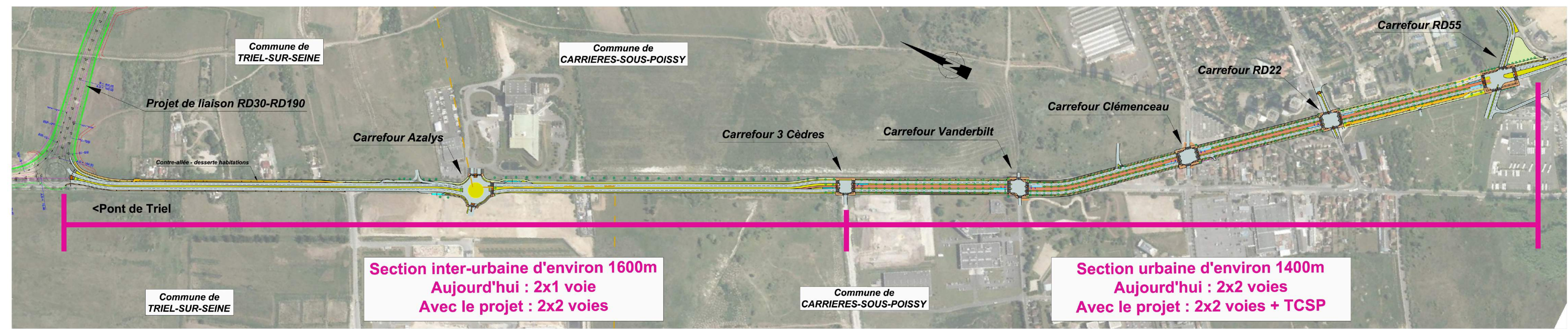
- De renforcer et améliorer la desserte par les bus depuis la boucle de Chanteloup vers la gare de Poissy.
- De « recoudre » le tissu urbain traversé par la RD 190 et pallier l'effet de coupure dans un souci d'amélioration du cadre de vie.
- D'améliorer les conditions de circulation et de sécurité sur la RD 190, pour l'ensemble des usagers.
- De permettre la requalification de l'entrée de ville de Carrières-sous-Poissy et de favoriser les échanges multimodaux (train, bus, vélos, piétons).

**REQUALIFICATION DE LA RD190
ENTRE CARRIERES-SOUS-POISSY ET TRIEL-SUR-SEINE
AVEC INSERTION D’UN TRANSPORT EN COMMUN
EN SITE PROPRE (TCSP) EN PARTIE URBAINE**

LE PARTI D’AMENAGEMENT URBAIN ET PAYSAGER

Le Département a missionné le cabinet Alain Spielmann Architecte pour accompagner le projet de requalification de la RD 190 et intégrer cet axe de façon harmonieuse et qualitative dans le territoire traversé. L’architecte-paysagiste s’est attaché, dans un contexte urbain en pleine mutation, à prendre en compte l’insertion d’un site propre pour les bus, à structurer le maillage de liaisons douces et à intégrer les projets connexes.

PLAN SYNOPTIQUE : VUE D’ENSEMBLE



- **La plateforme pour les transports en commun :**
 - l’impact visuel de l’emprise de la plateforme est limité : plantations de part et d’autre, traitement de la chaussée avec une couleur distincte,...
- **Les carrefours :**
 - deux types d’aménagements sont présents sur le projet différenciant les séquences :
 - sous forme de giratoire en section inter-urbaine
 - des carrefours à feux en section urbaine type « placettes » avec un traitement de leurs abords
 - des traversées piétons et cycles sécurisées uniquement implantées au droit des carrefours



Exemples de références d’aménagement de carrefours à feux
source : A.Spielmann-SEGIC

- **Les liaisons douces :**
 - prise en compte des « transversalités » du projet : projets connexes, voiries locales, traversées piétonnes, arrêts de bus
 - une continuité des circulations douces (piétons et cycles) du Nord au Sud
 - l’effet de coupure de la RD 190 entre les quartiers est réduit par un meilleur maillage Est-Ouest
- **Les aménagements paysagers :**
 - sur la section où s’inscrit le site propre bus, création de 4 alignements d’arbres accompagnés d’espaces verts pour structurer l’espace et renforcer le caractère urbain
 - des arbres et des plantations basses au droit de la section inter-urbaine



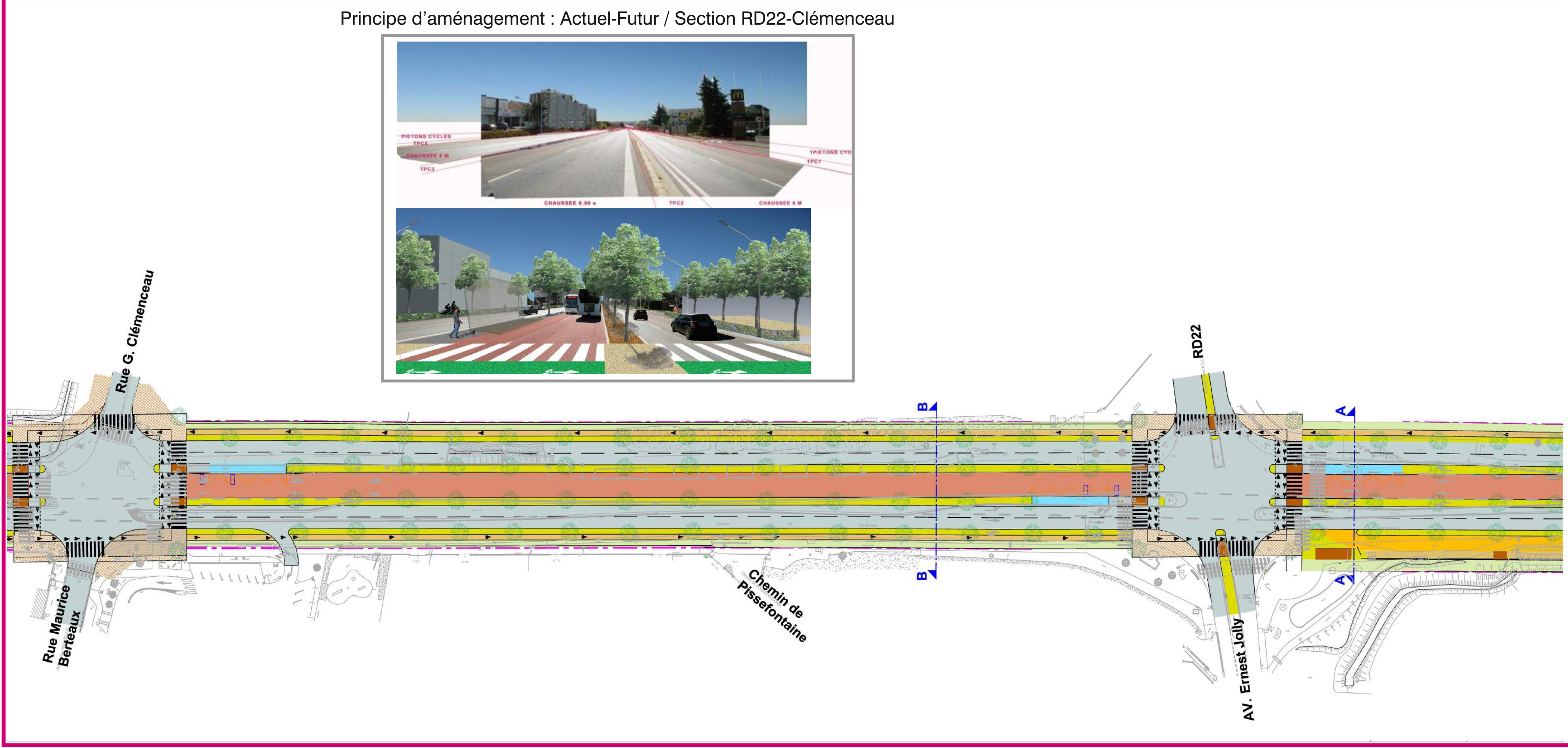
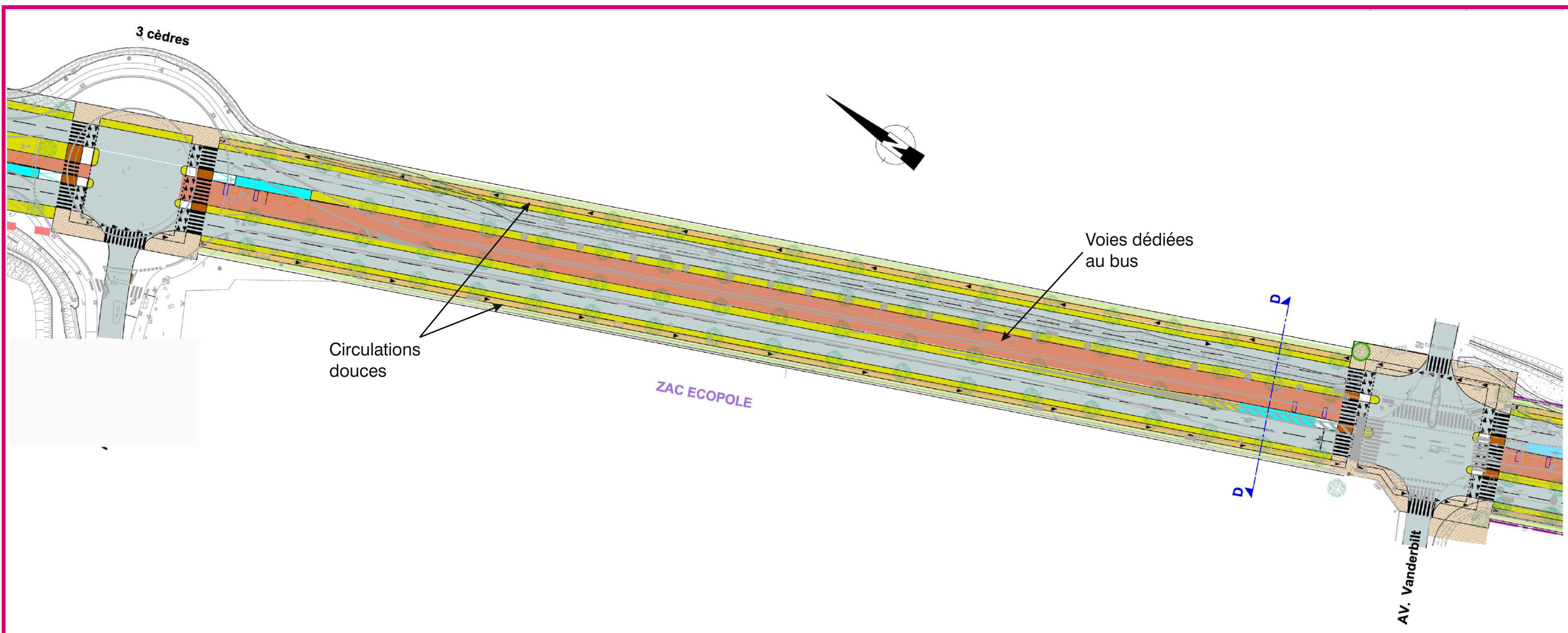
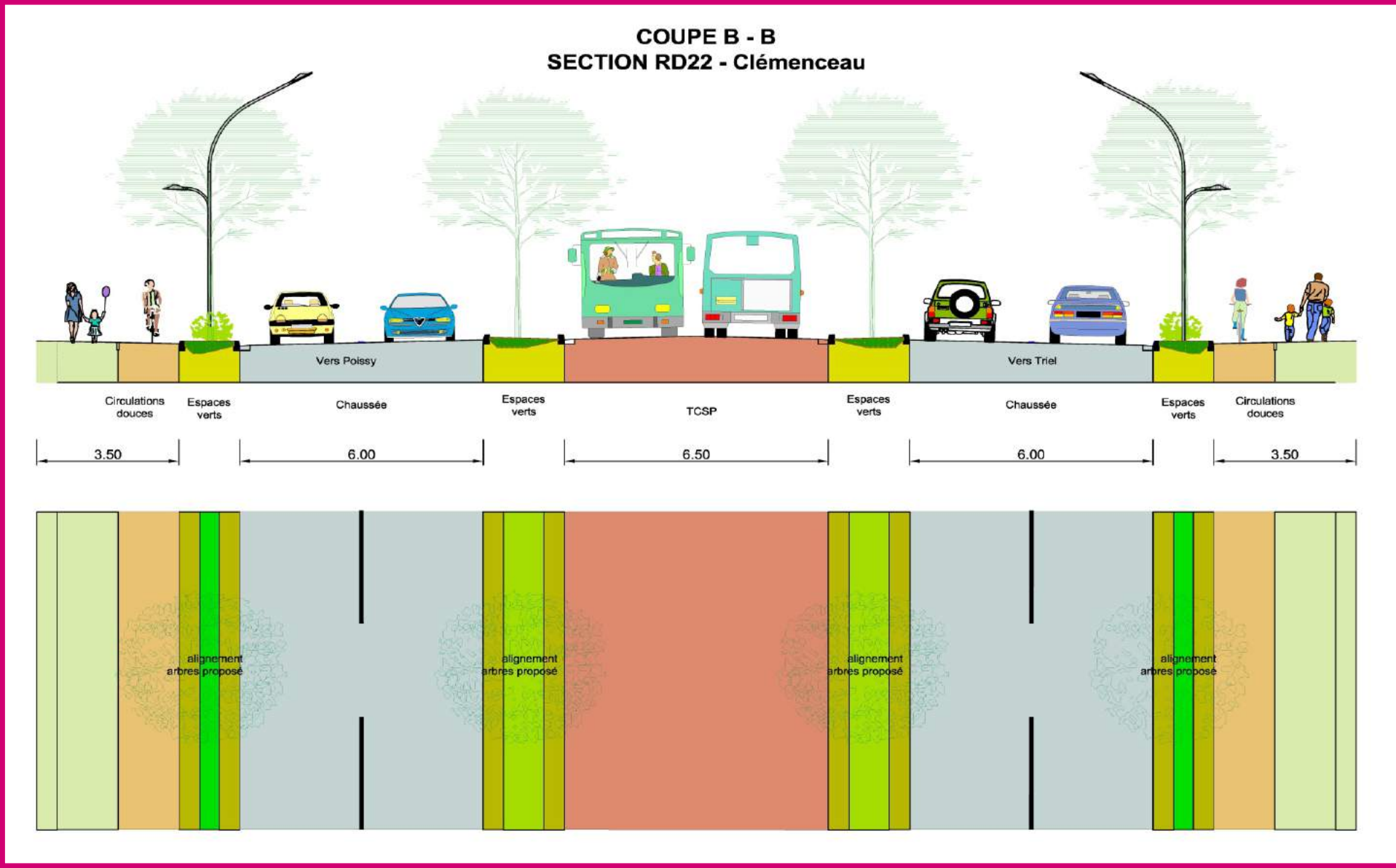
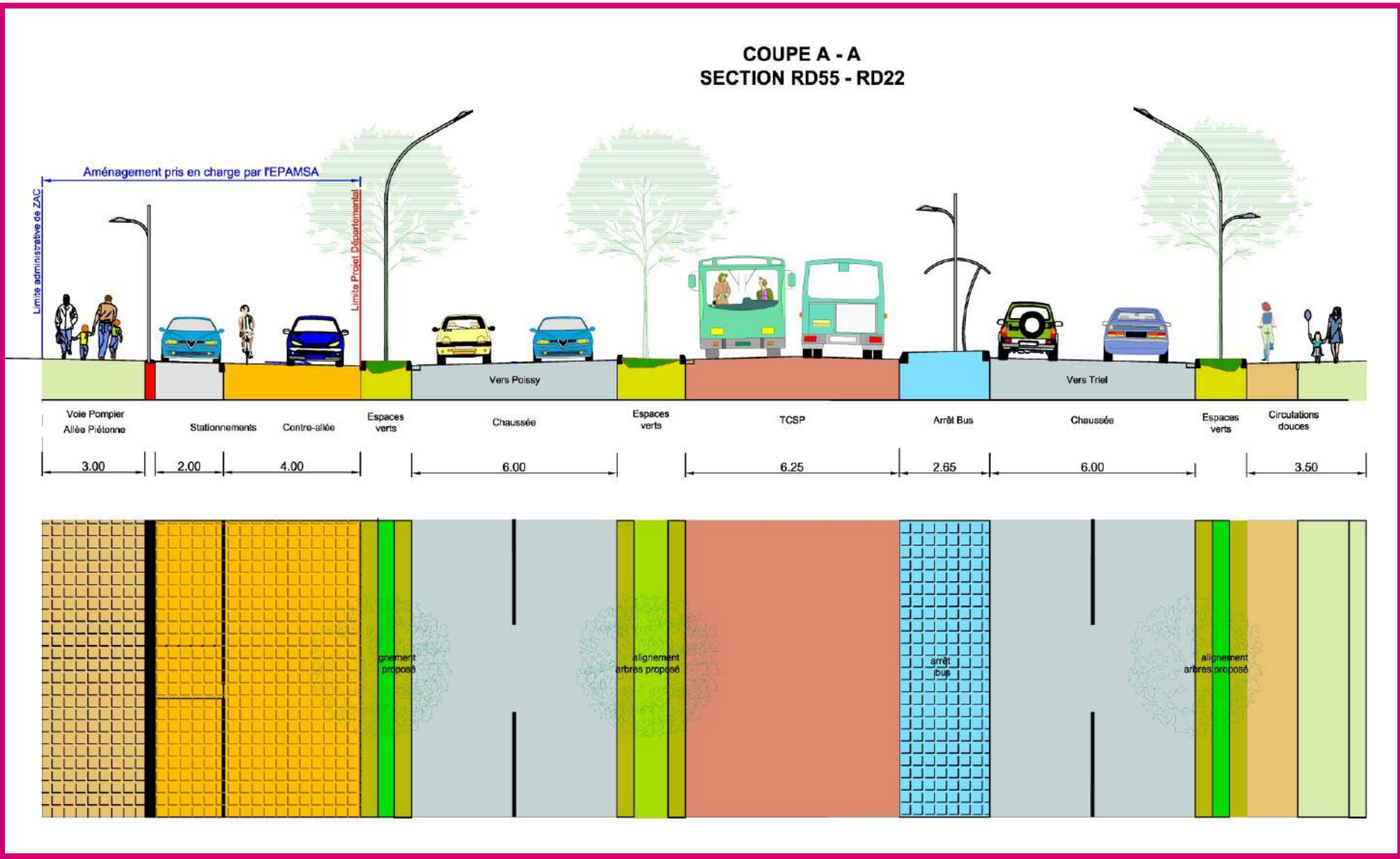
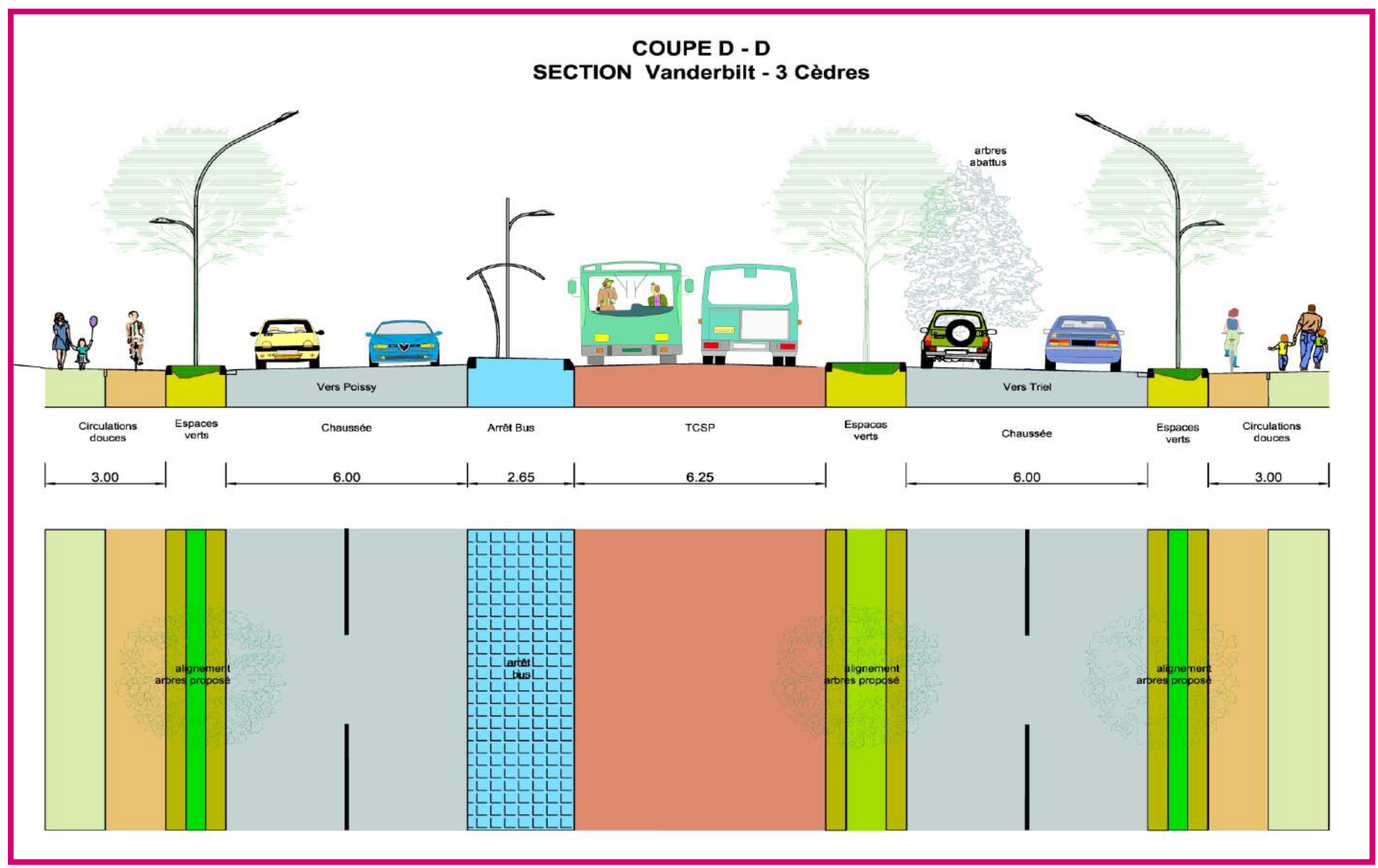
Exemples de références pour le traitement de la contre-allée
source : A.Spielmann-SEGIC

REQUALIFICATION DE LA RD190 ENTRE CARRIERES-SOUS-POISSY ET TRIEL-SUR-SEINE AVEC INSERTION D'UN TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE (TCSP) EN PARTIE URBAINE

CARACTERISTIQUES GENERALES DU PROJET

L'AMENAGEMENT

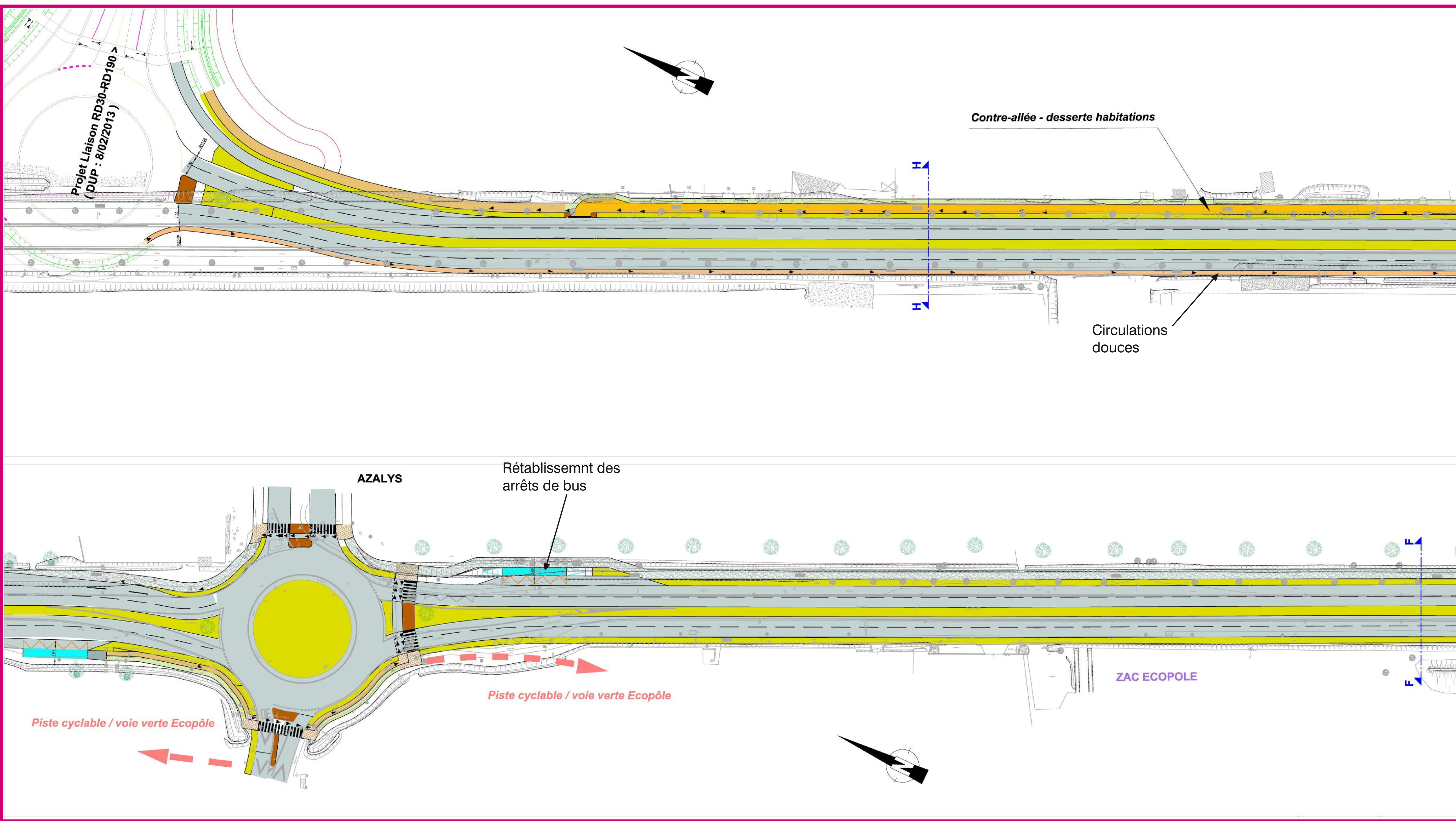
Sur la section urbaine, le projet consiste à insérer un site propre pour les transports en commun, qui disposent de la priorité aux feux. Cette plateforme est implantée au niveau du terre-plein central qui sépare les deux sens de circulation actuels. La voirie existante est maintenue à 2x2 voies.



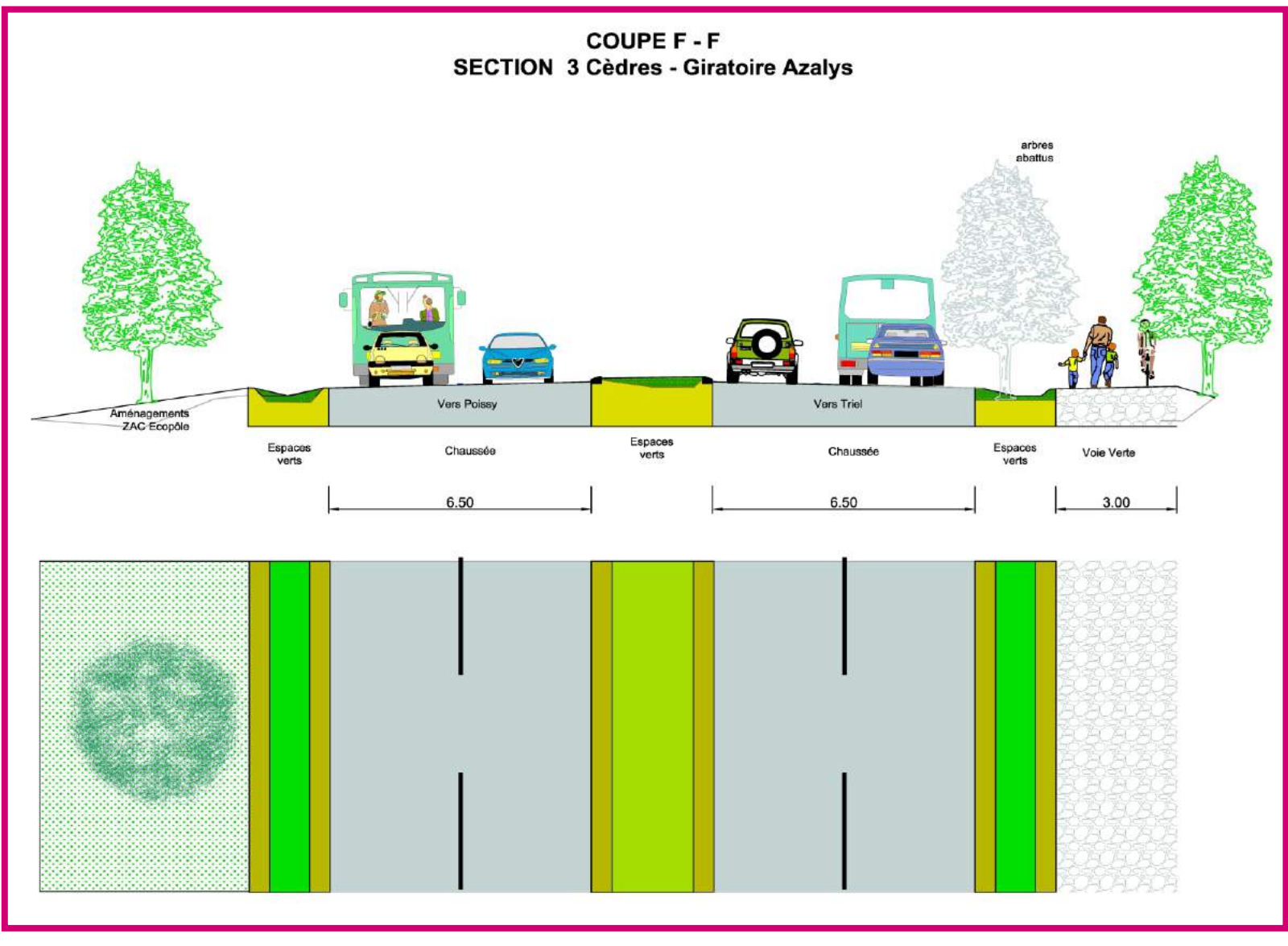
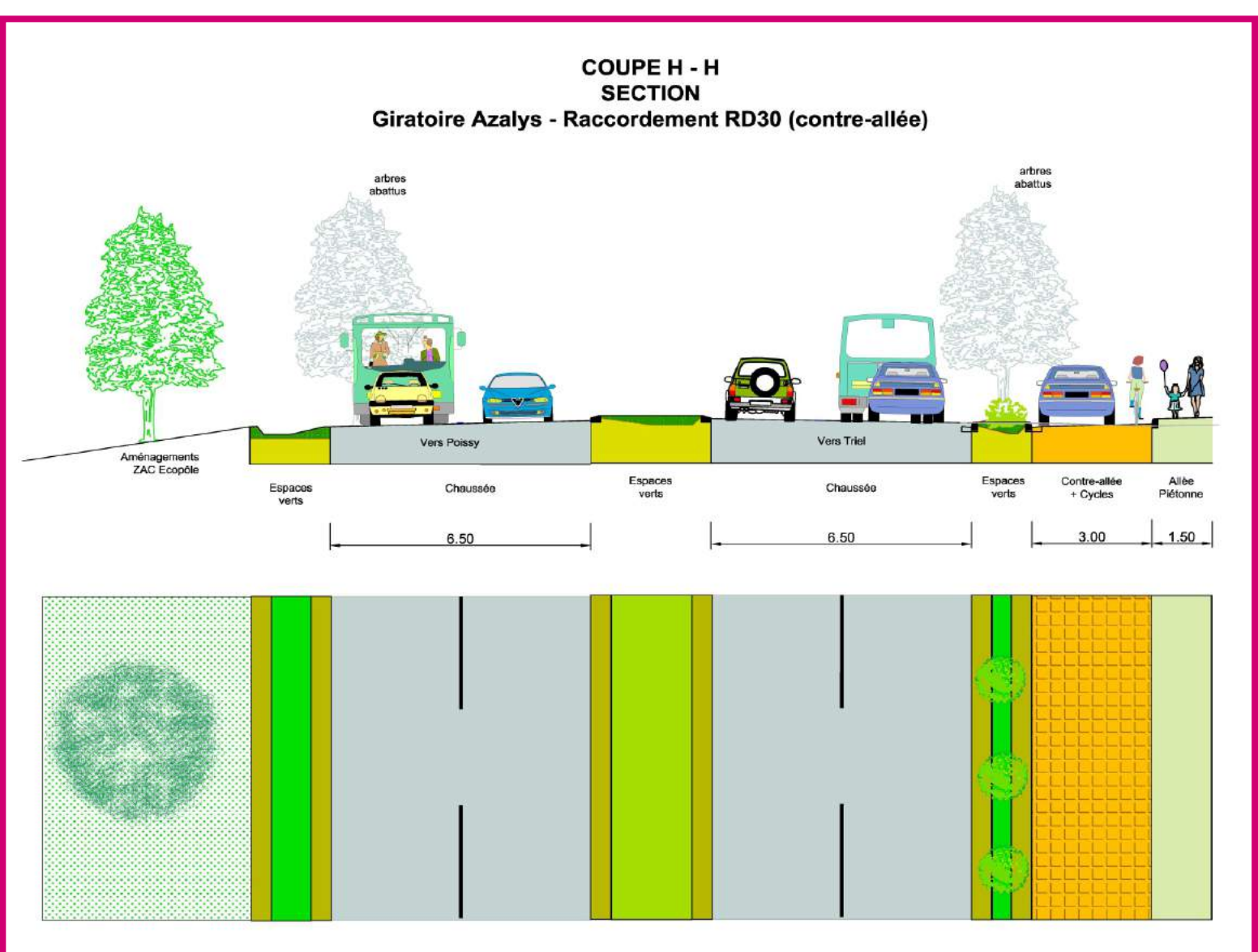
source : A.Spielmann-SEGIC

L'AMENAGEMENT

Sur la section inter-urbaine, le projet consiste à élargir à 2x2 voies la RD190 pour fluidifier la circulation générale y compris celle des bus.



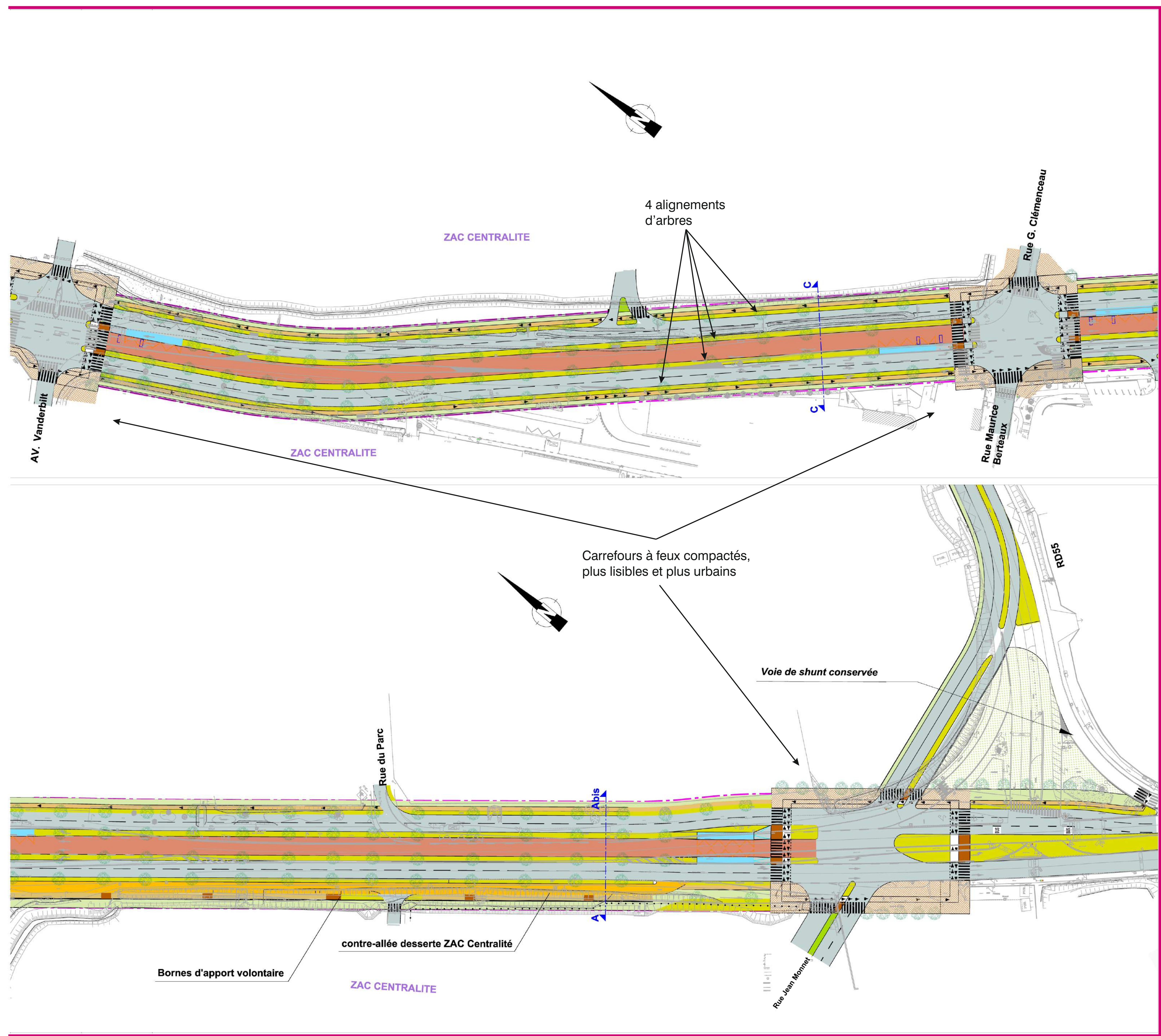
source : A.Spielmann-SEGIC



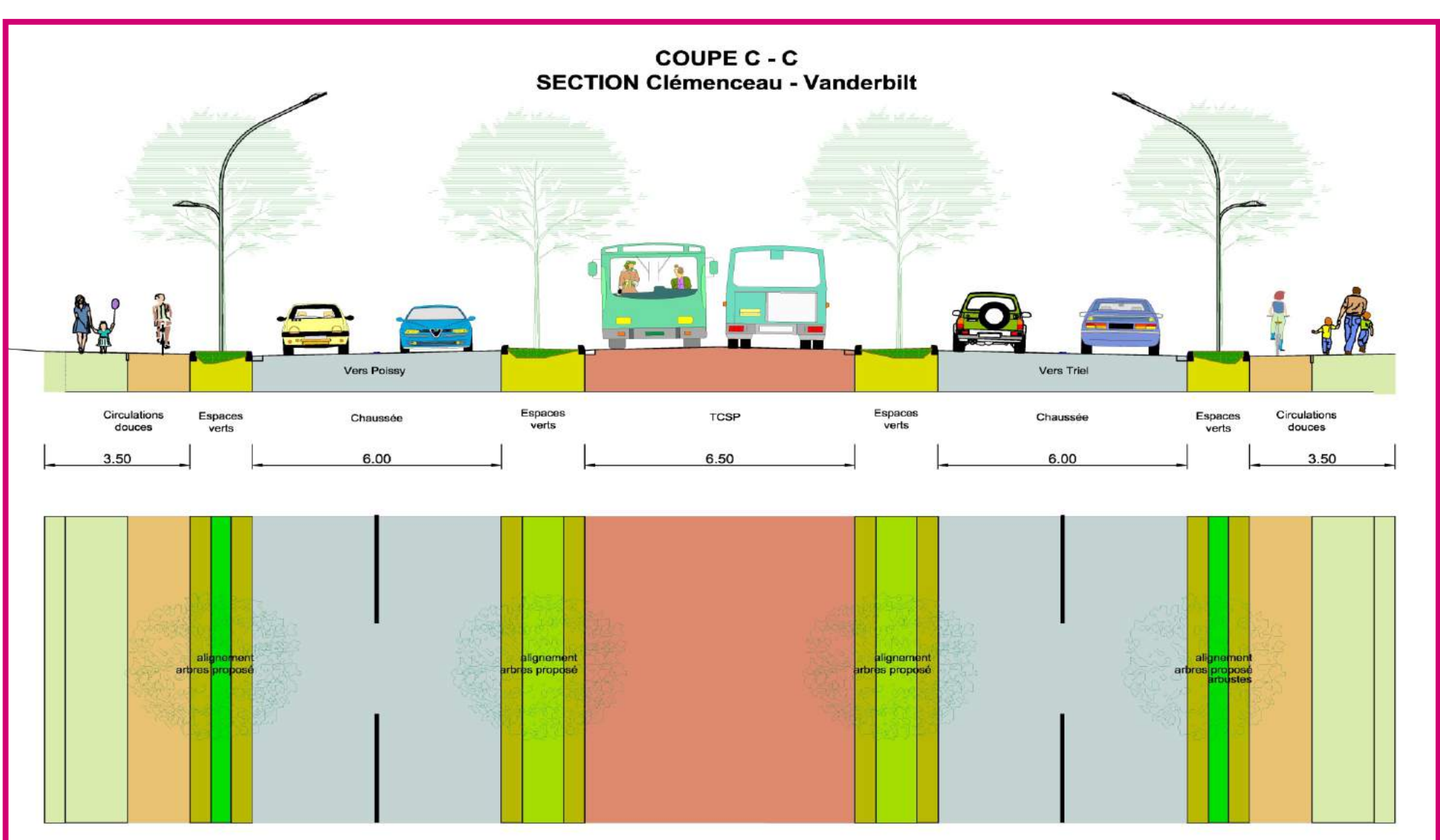
REQUALIFICATION DE LA RD190 ENTRE CARRIERES-SOUS-POISSY ET TRIEL-SUR-SEINE AVEC INSERTION D'UN TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE (TCSP) EN PARTIE URBAINE

SECTION URBAINE

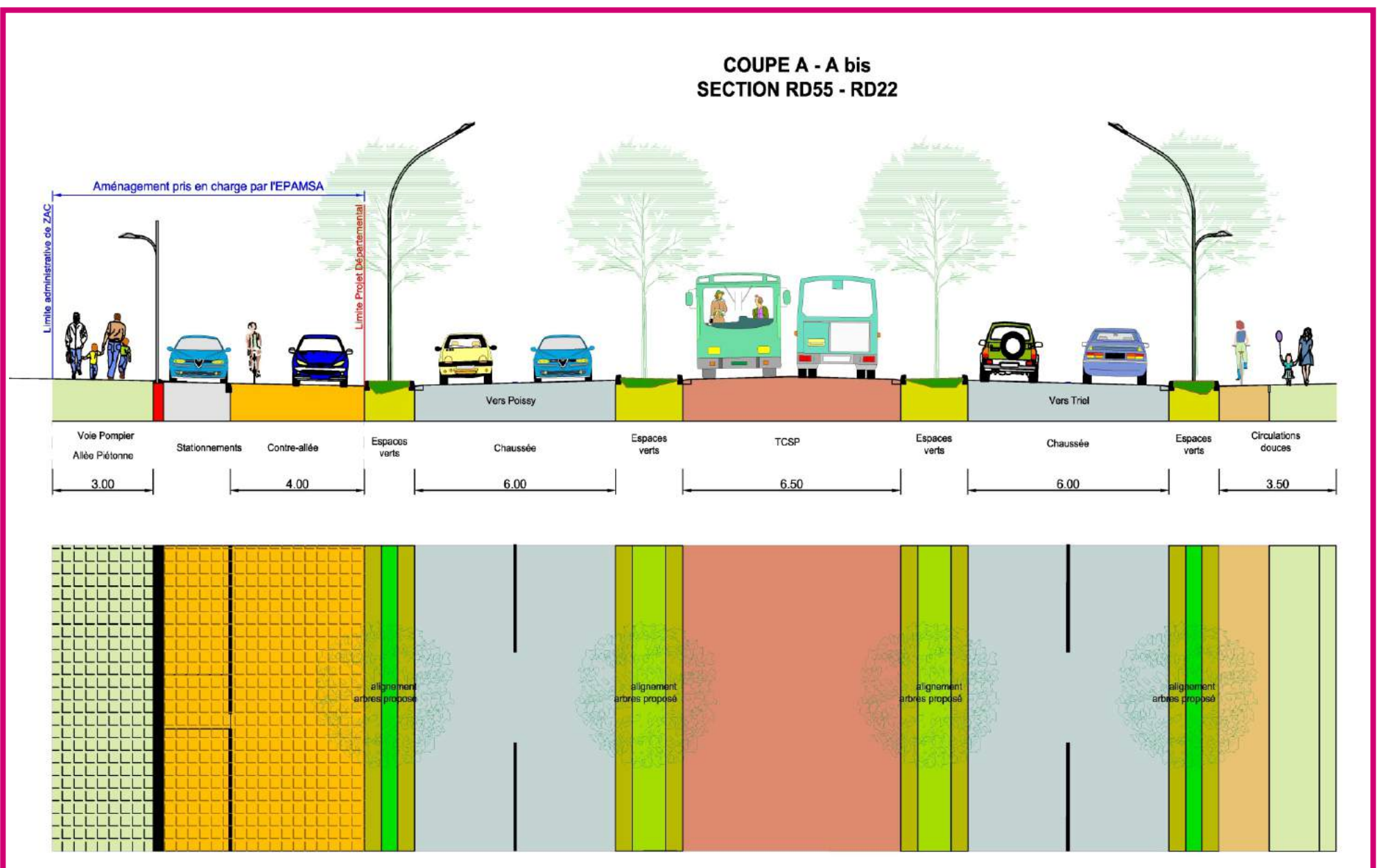
Les carrefours à feux sont réaménagés sous forme de placettes pour marquer le caractère urbain et faciliter le passage du TCSP. Un trottoir et une piste cyclable sont aménagés de part et d'autre de la chaussée. Une contre-allée permet d'assurer la desserte des commerces de la ZAC Centralité. Des arbres sont plantés de part et d'autre de la plateforme du TCSP et de la chaussée.



source : A.Spielmann-SEGIC

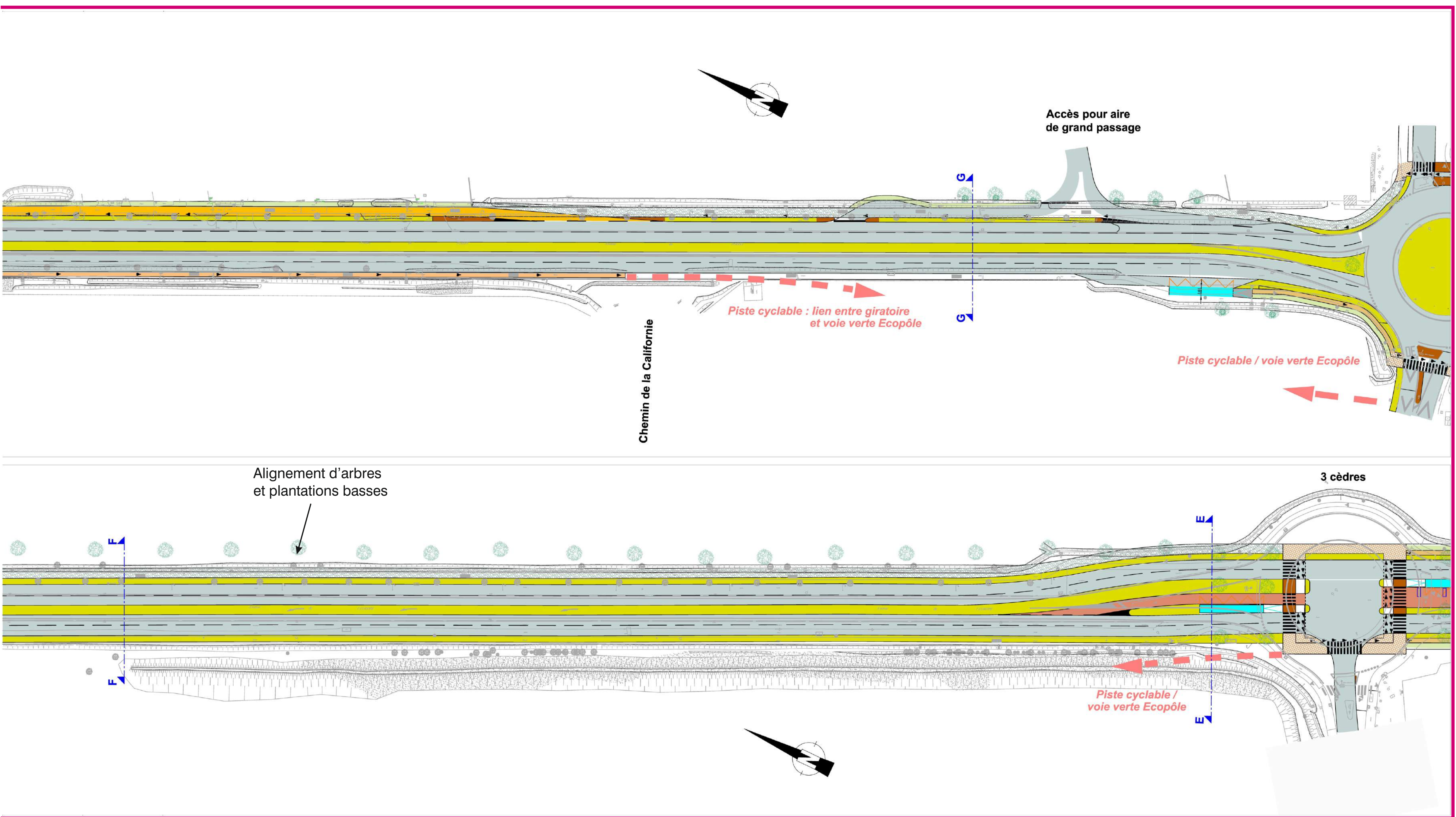


Principe d'aménagement : Actuel-Futur / Section RD55-RD22

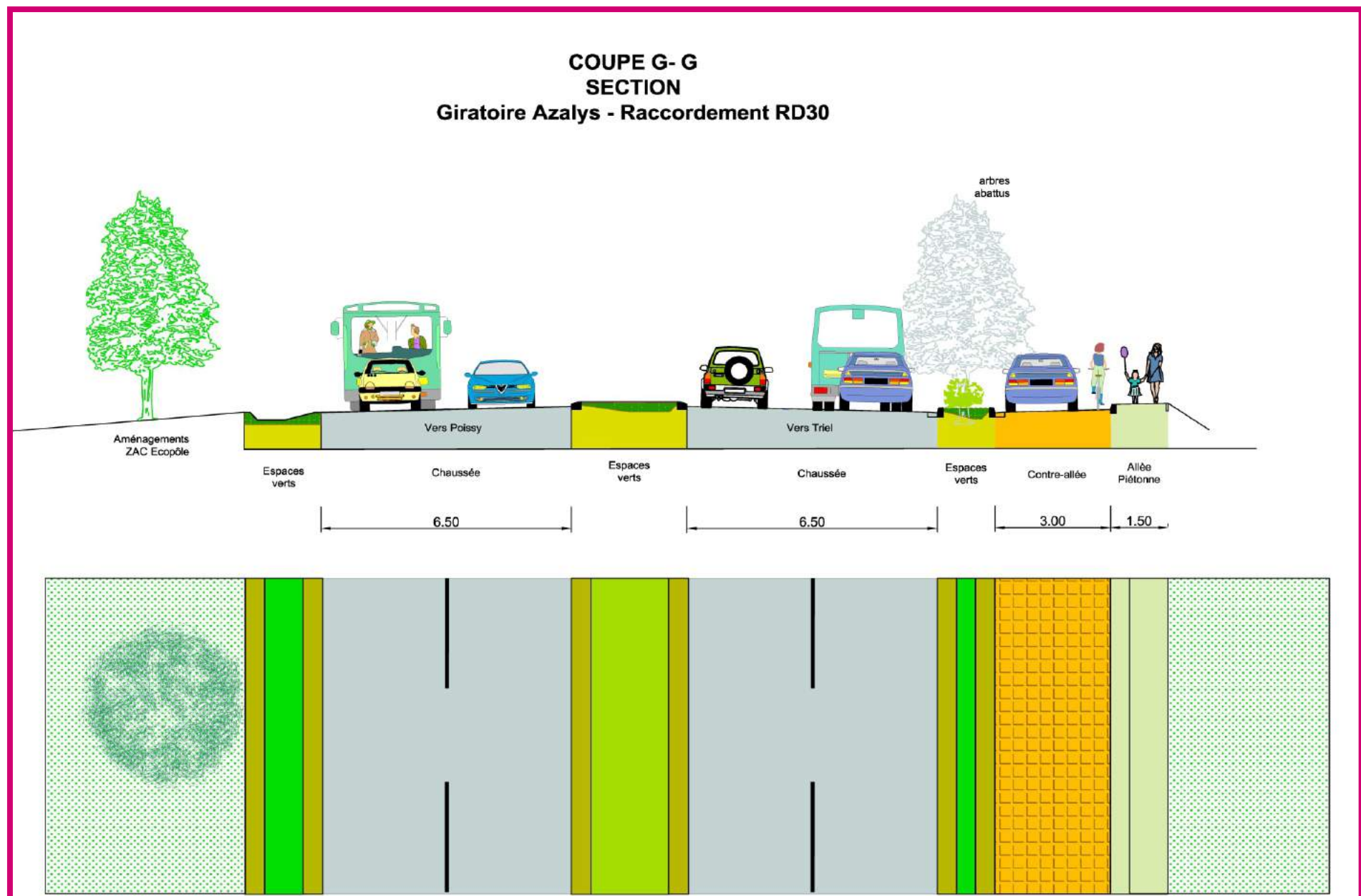


SECTION INTER-URBAINE

Côté Est de la chaussée, les piétons et les vélos circulent sur une voie verte.
La desserte des riverains est assurée par une contre-allée.
Côté Ouest, les piétons et les cycles empruntent une liaison dédiée prévue dans
le cadre de l'opération ZAC Ecopôle.



Principe d'aménagement : Actuel-Futur / Section 3 Cèdres-Azals



source : A.Spielmann-SEGIC

